

ble afin de venir au secours de ces industriels, lesquels ont prié le Gouvernement de s'assurer s'il n'y aurait pas possibilité de faire bénéficier leur industrie des dispositions de la loi d'organisation du marché. Cette loi n'est en vigueur que depuis le mois d'août dernier; il n'y a donc pas encore une année qu'elle est en force; cependant, sans qu'il y ait eu le moindre effort de la part du Gouvernement pour encourager les cultivateurs et les producteurs primaires à l'utiliser, ils apprécient cette mesure de plus en plus à tel point que notre principal souci, c'est de faire face aux demandes qui nous arrivent de toutes parts de faire enquête sur les projets qui nous sont soumis et de les mettre en vigueur. Le but que vise cette loi, peu importe de quelle façon elle est dénaturée, c'est celui-ci: Elle donne aux producteurs du Dominion du Canada leur propre parlement par l'entremise duquel ils sont en mesure de donner effet à la volonté de la majorité des producteurs.

M. POULIOT: Mon honorable ami a encore répété la même histoire—je ne saurais appeler cela un argument—à savoir que le commerce du Canada a diminué à cause des barrières tarifaires qui furent élevées par les autres pays sous le régime libéral.

M. STEWART (Lethbridge): Très bien, très bien.

M. POULIOT: L'honorable député de Lethbridge dit: "Très bien, très bien." Puis-je savoir de mon honorable ami pour quelle raison le présent Gouvernement adopte comme terme de comparaison en ce qui regarde le volume du commerce, non pas 1930, la dernière année du régime libéral, mais l'année 1932 qui fut notre année la moins fructueuse par suite des mauvais effets de la législation présentée par ce Gouvernement? J'aimerais à savoir pour quelle raison le parti de mon honorable ami n'a pas assez de loyauté pour prendre comme terme de comparaison la dernière année du régime libéral. Mes honorables amis désirent uniquement se comparer à eux-mêmes et, à l'heure actuelle, ils ne sont pas en meilleure posture, mais seulement dans une situation un peu moins mauvaise qu'ils ne l'étaient, il y a deux ou trois ans. Il est assez difficile pour l'honorable député de répondre à cela. Il est de fait qu'en 1930 le volume de notre commerce était presque de trois fois aussi considérable qu'à l'heure actuelle—quatre fois aussi considérable, si l'on tient compte de tout. En 1930, le volume de notre commerce extérieur était deux fois plus considérable qu'à l'heure actuelle et c'est la même chose en ce qui regarde le volume de notre commerce intérieur; mon honorable ami le sait fort bien. Il n'a qu'à produire les publications du Bu-

[L'hon. Robert Weir.]

reau de statistique du ministère du Commerce afin de se renseigner lui-même à cet égard.

Il est un autre point très important. L'honorable député a déclaré que les Etats-Unis avaient dirigé leurs tarifs élevés contre le Canada pendant que le parti libéral était au pouvoir. J'avoue que c'est vrai pour certains produits. Si nos exportations de crème, de lait, de beurre et de fromage ont baissé pendant la première moitié de 1930, c'est que les cultivateurs de la Nouvelle-Angleterre étaient venus au Canada acheter des bestiaux des cultivateurs canadiens. Le gouvernement ne pouvait empêcher les cultivateurs de vendre leur propre bétail. La production du beurre, du fromage et des autres produits laitiers a diminué parce que les cultivateurs avaient bien voulu vendre leur bétail aux Etats-Unis. De plus, tout Canadien, qu'il soit de l'Est ou de l'Ouest, sait que le droit imposé par les Etats-Unis sur le bois scié est entré en vigueur après la session spéciale de 1930 à titre de représailles contre le Canada pour les droits élevés que le Gouvernement actuel a édictés à cette session. Je n'en aurais pas parlé si l'on n'avait pas mentionné le bois et le papier à journal.

Je me permettrai de citer au ministre des faits concernant l'industrie du papier à journal. La seule manière de régler les difficultés que nous subissons de ce chef n'est pas de nous prosterner devant les banons de la pâte à papier, mais d'établir un salaire minimum pour les ouvriers de la province de Québec. Il est au moins un député de ce côté-ci de la Chambre qui a préconisé cette mesure. Ce n'est que lorsque nous aurons dans la province de Québec un salaire minimum pour l'ouvrier que les magnats de la pulpe traiteront les bûcherons convenablement. Le ministre sait fort bien qu'une délégation est venue voir le premier ministre à Ottawa. Une entente fut conclue au sujet de la vente du papier à journal, mais elle s'avéra sans valeur parce qu'un fabricant n'en respecta pas les conditions. Le prix du papier à journal a donc baissé, et je ne vois pas comment la loi de l'organisation des marchés pourra le relever.

Il suffit de jeter les yeux par delà la frontière pour voir la faille complète de la NRA, dont les codes ont été jugés inconstitutionnels et non obligatoires en droit par la Cour suprême des Etats-Unis, le plus haut tribunal du pays. L'effet de ce jugement s'est fait ressentir au Canada. La NRA a manqué son but. Pourquoi? Parce que le Gouvernement des Etats-Unis a cru que ce grand pays, dont la population est dix fois celle du Canada, pouvait se suffire à lui-même. Le chef du Gouvernement actuel du